# Petit Gravelot, Charadrius dubius (Scopoli, 1786)

Synonymes : Pluvier petit-gravelot, Petit Pluvier à collier Classification (Ordre, Famille) : Charadriiformes, Charadriidés

# Description de l'espèce

Le Petit Gravelot est le plus petit des limicoles nicheurs de France. Son bec est court, la forme du corps est assez trapue et arrondie, avec un cou court. Comme tous les représentants de la famille des Charadriidés, l'espèce se déplace à terre, le corps tenu horizontalement, courant souvent très vite et marquant des arrêts nets pour picorer. En alerte, les hochements nerveux de la tête sont également des comportements typiques.

En plumage nuptial, l'adulte est brun dessus, blanc dessous avec un masque et un collier noir bien marqué chez le mâle. Cette coloration apparaît moins tranchée, le collier étant moins foncé chez la femelle et le mâle en plumage hivernal. Le dessus de la tête porte un bandeau noir séparé par une ligne blanche à l'arrière et une bande frontale blanche. Le bec fin est noir avec une petite tache orange peu visible située à la base de la mandibule inférieure. L'iris brun foncé est entouré par un cercle oculaire jaune citron très apparent. Les pattes sont rose chair brunâtre à jaune verdâtre pâle.

Le jeune différant de l'adulte se caractérise par le dessus brun plus pâle écaillé de crème, le collier pectoral étroit brunâtre et la tête brun clair teintée de beige.

La mue complète intervient entre juin et octobre, la mue partielle entre janvier et avril. Une mue partielle se situe entre août et décembre [bg7].

En vol, l'aspect uniforme de l'aile sans barre blanche visible marque la différence avec les autres gravelots. Cependant, un vague trait blanchâtre perceptible seulement à faible distance traverse les <u>rémiges</u> secondaires. Les ailes longues et étroites permettent un vol très rapide avec de brusques crochets, souvent exécutés très bas.

Difficile à repérer dans les habitats qu'il fréquente, le Petit Gravelot trahit à coup sûr sa présence par ses cris. Le cri habituel est un petit sifflet bref, émis généralement plusieurs fois. En période de nidification, le répertoire est plus varié. L'agressivité à l'égard d'un intrus se traduit par des sifflements hostiles, râpeux par moments. Au cours des cérémonies nuptiales, le mâle, en particulier, s'exprime en survolant son territoire par d'énergiques cris répétitifs ([4]; JCR, CD2/pl.31).

Longueur totale du corps : 15 cm. Poids : 30 à 54 g.

### Difficultés d'identification (similitudes)

Le Petit Gravelot peut être confondu avec le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), moins souvent avec le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*). En vol, le Grand Gravelot adulte se distingue à coup sûr par ses barres alaires blanches très visibles. Posé, son corps plus trapu avec la poitrine bombée, l'absence de cercle oculaire jaune, l'épais collier noir, les pattes oranges, ainsi que le bec orangé à pointe noire sont les meilleurs critères distinctifs.

Chez le Gravelot à collier interrompu, les principaux critères qui excluent toute confusion avec les deux autres gravelots sont les pattes sombres (grises ardoisées ou noires selon l'âge), l'absence de collier pectoral, remplacé par une tache noire de chaque côté de la poitrine et l'ensemble du plumage toujours plus clair. On note également la tête colorée de brun roux orangé chez le mâle en plumage nuptial. La présence d'une barre alaire blanche, très visible, le distingue en vol du Petit Gravelot. Différencier les juvéniles s'avère plus délicat. Seul, le vague sourcil crème peu contrasté du Petit Gravelot permet de le distinguer des autres juvéniles, notamment du Grand Gravelot qui porte un sourcil blanc épais bien visible. Dans de mauvaises conditions d'observation, c'est le cri qui identifie le plus sûrement l'espèce.

# Répartition géographique

Deux populations de la sous-espèce C. d. curonicus sont reconnues.

La première niche en Europe et au nord-ouest de l'Afrique et hiverne principalement en Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Tchad et au nord de la République Démocratique du Congo.

La deuxième niche à l'ouest et au sud-ouest de l'Asie (Russie et Turquie incluses) et hiverne de la péninsule arabe au nord-est de l'Afrique, jusqu'au nord de la Tanzanie [bg63].

Deux autres sous-espèces nichent dans le sud-est asiatique, de l'Inde à la Nouvelle-Guinée [bg13].

En Europe, le Petit Gravelot se reproduit dans tous les pays à l'exception de l'Islande et de l'Irlande. Il est localisé en Angleterre, en Norvège et atteint la Finlande jusqu'au sud de la Laponie, et le nord de la Suède. Il niche également dans la plupart des grandes îles méditerranéennes [bg7; bg72].

En France, l'espèce est présente dans 88 départements distribués dans toutes les régions [3]. Bien que préférant les régions de basse altitude, la nidification est aussi observée en montagne, dont un cas de reproduction à 1700 m en Savoie [5].

Des cas d'hivernage plus ou moins réguliers sont signalés en France [bg19].

### **Biologie**

#### **Ecologie**

Les îles et les plages alluvionnaires des cours d'eau à régime irrégulier, localement les grèves ou les lagunes maritimes, ainsi que les bordures d'étang, constituent les biotopes naturels classiques de l'espèce. Depuis plusieurs décennies, la multiplication des carrières d'exploitation de granulats et des friches industrielles a permis au Petit Gravelot de trouver des milieux de substitution. Cependant, ces biotopes anthropogènes restent souvent éphémères en raison de leur vocation. Divers habitats temporaires, comme des aménagements industriels, routiers ou sportifs peuvent être également occupés. Des ballastières, des digues, des aérodromes ou des bassins d'orage sont aussi fréquentés. Le littoral maritime n'est pas évité. Ailleurs, on rencontre le Petit Gravelot sur des bassins de décantation de sucreries, dans d'anciens marais salants, sur des berges artificielles... L'espèce est aussi trouvée nicheuse dans des cultures, sur des terrasses gravillonnées...

#### **Comportements**

Dès leur retour sur les sites de nidification à partir de la mi-mars et en avril, les petits gravelots se cantonnent. Les mâles délimitent leur territoire par des parades démonstratives en vol qui sont très bruyantes. Ils s'emploient à creuser plusieurs ébauches de nids. Les fortes densités de nicheurs provoquent souvent d'incessantes poursuites aériennes et terrestres.

La nidification terminée, la migration des premiers adultes débute dès fin juin. Un pic de passage des oiseaux plus septentrionaux qui traversent le pays est perceptible à la mi-juillet. En août, les mouvements concernent surtout les jeunes. La migration s'achève à la mi-septembre et la majorité des oiseaux ont quitté le continent européen en octobre. Rarement hivernant, notamment en France et en Hollande, le Petit Gravelot séjourne en faible nombre sur les îles méditerranéennes et en Afrique du Nord, l'essentiel de la population traverse le Sahara.

L'espèce se nourrit uniquement sur des surfaces dégagées sèches ou humides.

#### Reproduction et dynamique de population

Le nid, situé à découvert sur une grève parmi des cailloux de un à trois centimètres de diamètre ou des coquillages, est très difficile à découvrir. Il est constitué d'une simple cuvette complétée par quelques cailloux, des brindilles ou des coquilles.

Les œufs, ressemblant à des petites pierres, sont pondus à même le sol. La ponte généralement de quatre œufs débute dans la seconde moitié d'avril pour s'achever en juillet. L'incubation assurée par les deux parents dure 24 ou 25 jours. Les jeunes sont nidifuges. Leur envol intervient à l'âge de 25 à 27 jours et leur indépendance 8 à 25 jours après.

Le succès de reproduction à l'envol, très variable, atteint 25 à 65%. Une deuxième ponte paraît courante [bg7]. Le Petit Gravelot se reproduit dès l'âge d'un an, mais plus souvent à partir de deux ans.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage atteint presque 13 ans [bg59].

#### Régime alimentaire

Le régime alimentaire comporte surtout des invertébrés en particulier les insectes et leurs larves. Les araignées constituent un appoint alimentaire important. Les mollusques, les crustacés, les vers, voire même quelques graines complètent le régime [4].

### Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (Cor. 11.22, 11.25 et 11.31)
- 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor. 14)
- 1150\*- Lagunes côtières (Cor. 21)
- 1310 Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (Cor. 15.1)
- 1510\*- Steppes salées méditerranéennes (*Limonietalia*) (Cor. 15.8)
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires (Cor. 16.211)
- 2190 Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35)
- 3170\*- Mares temporaires méditerranéennes (Cor. 22.34)
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (Cor. 24.4)
- 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (Cor. 24.52)
- 3280 Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53).

# Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite aux annexes II des Conventions de Berne et de Bonn et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations d'Europe et du nord ouest de l'Afrique/ouest de l'Afrique).

# Présence de l'espèce dans les espaces protégés

La proportion de l'effectif national se reproduisant dans des espaces protégés n'est pas connue précisément. Largement répandue dans tout le pays, la population nicheuse fréquente principalement les cours d'eau et les gravières, dont la majorité ne bénéficie d'aucun statut de protection. De plus, compte tenu de l'occupation croissante de milieux artificiels à vocation industrielle ou touristique, il paraît vraisemblable qu'une bonne partie des couples s'y cantonnent.

Cependant, la Charité-sur-Loire, l'estuaire et marais de la Seine, la basse vallée de la Durance et Mars sur Allier comptent parmi les sites majeurs désignés en ZPS, abritant chacun plusieurs dizaines de couples nicheurs [bg39-non publié].

# Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation du Petit Gravelot apparaît favorable en Europe où les effectifs sont considérés comme stables [bg2; bg68]).

L'effectif nicheur européen, Russie et Turquie exclues, est estimé à 60 103-96 426 couples [THORUP, 2002 in bg63].

En France, le Petit Gravelot affiche actuellement une relative bonne santé. Il a le statut de "Stable ou en progression" et n'apparaît pas dans les listes d'espèces prioritaires [bg53]. La tendance est favorable, avec une augmentation modérée de la population [bg10]. La population nationale était évaluée à environ 7 000 couples en 1995-96, représentant plus de 7% de la population européenne maximale estimée [bg10].

Cette population nationale affiche une augmentation significative par rapport aux résultats de l'enquête de 1983-1984, qui estimait la population nicheuse à 2 600-3 300 couples [bg20]. L'amélioration de la couverture géographique et du temps plus important consacré à la recherche des couples cantonnés au cours de l'enquête 1995-1996 ont contribué à donner cette impression de forte augmentation. L'exploitation des tendances départementales pondérées réduit cette impression de forte progression, l'espèce ayant été considérée comme stable dans la plupart des régions. La tendance moyenne était une "augmentation modérée" au niveau national entre 1984 et 1996 [2].

L'augmentation la plus forte a été notée dans la Nièvre, où l'effectif est passé de 300 couples en 1984 à 700-800 en 1996, plaçant ce département au premier rang pour l'espèce, avec 13% de l'effectif national. L'accroissement a paru également conséquent en Gironde, où 150 à 300 couples ont été recensés, alors qu'en 1984, l'estimation pour toute l'Aquitaine n'était que de 62 couples [3].

En comparant la distribution actuelle avec celle de l'enquête de l'Atlas des oiseaux nicheurs de 1970-1975 [bg70], on constate une expansion spatiale certaine avec notamment, l'installation de l'espèce en montagne [5]. La répartition des effectifs est très hétérogène. Les populations les plus nombreuses s'observent dans les vallées de la Loire et de l'Allier : 700 à 800 couples dans la Nièvre, 155 à 205 couples dans le Loiret, 140 à 165 couples dans l'Allier ; ainsi que les vallées de la Garonne et de la Durance [3].

Les hivernants observés plus ou moins régulièrement en France concernent peu d'oiseaux : deux à sept individus sont observés chaque année à la mi-janvier sur l'ensemble des sites côtiers de la façade atlantique ou de la Méditerranée [bg40-non publié].

# **Menaces potentielles**

Malgré son statut de conservation favorable, il faut cependant s'interroger sur son avenir face aux menaces croissantes qui pèsent sur les sites naturels de nidification. Ainsi, on constate, au fil des décennies une dégradation accrue des milieux rivulaires suite aux multiples activités humaines, conduisant parfois à la dégradation complète des sites. Les travaux de canalisation, de rectification ou de régulation des cours d'eau, ainsi que la construction de barrages sont les principales menaces. D'autre part, la fréquentation touristique en période estivale, en particulier sur les îlots de sable ou de gravier, les sports d'eau vive et les dérangements occasionnés par la pêche, constituent des facteurs aggravants. Les milieux artificiels attirant l'espèce représentent souvent un danger pour les couples nicheurs. Dans les carrières, les modifications constantes engendrées par les travaux et le passage répété des machines peuvent limiter fortement le succès de reproduction. Dans la plupart des cas, ces milieux sont temporairement occupés par les Petits Gravelots nicheurs. Le Petit Gravelot évite les secteurs qui subissent une végétalisation des grèves en raison de la régularisation des régimes hydrologiques.

#### **Propositions de gestion**

Des mesures de gestion et de protection peuvent être mises en œuvre tant sur les sites naturels, que dans les milieux artificiels [6].

La première mesure consiste à maintenir la couverture végétale à un niveau faible en bordure de cours d'eau.

Il conviendrait aussi de limiter l'accès aux rives et aux îles alluvionnaires des grands cours d'eau abritant de fortes densités de nicheurs. Une réglementation plus stricte de la pratique des sports d'eau vive et de la pêche sur certains

tronçons de fleuves ou de rivières sensibles doit être instaurée par les pouvoirs publics. Plus généralement, il serait souhaitable de maintenir le régime naturel des cours d'eau qui permet la création naturelle de milieux pionniers.

Il convient de renforcer le contrôle des pollutions et des aménagements rivulaires (bases de loisir, campings, zones d'embarquement, etc.).

Dans les milieux artificiels favorables, la réhabilitation des carrières après exploitation avec maintien de petites nappes d'eau et contrôle drastique de la végétation, évitant son évolution spontanée qui ferme les milieux, constituent des mesures de conservation bénéfique au maintien de l'espèce [1; 6]. De même, le contrôle de la végétation sur les grèves et îlots fluviaux favorise l'espèce, ainsi que les Sternes (*Sterna* sp.) et l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*).

# Etudes et recherches à développer

Peu suivi en France, le Petit Gravelot pourrait faire l'objet de recensements plus réguliers dans le but de connaître précisément les tendances d'évolution des effectifs nicheurs et de la distribution. Les inventaires réalisés dans le cadre de la dernière enquête « limicoles nicheurs » sur des tronçons de rivière, ont permis de montrer que par endroits, les populations nicheuses sont relativement abondantes. Des suivis réalisés de manière régulière sur ces sites permettraient d'apporter les informations utiles à la compréhension de la dynamique des populations de cette espèce.

Des études comparatives sur le succès de la reproduction dans les milieux fluviaux et les milieux artificiels permettraient d'apporter des éléments de comparaison.

### **Bibliographie**

- 1. ANDREWS, J. & KINSMAN, D. (1990).- *Gravel pit restoration for wildlife*. The Royal Society for the Protection of Birds, Sandy, U.K.
- 2. DECEUNINCK, B. (2001).- Breeding Waders in France: populations, trends and distribution. 1984-1996. Wader Study Group Bulletin 95: 45-50.
- 3. DECEUNINCK, B. & MAHEO, R. (1998).- *Limicoles nicheurs de France. Synthèse de l'enquête nationale 1995-1996.* Ligue pour la Protection des Oiseaux. Wetlands International. 101 p.
- 4. GEROUDET, P. (1982).- Limicoles, Gangas et Pigeons d'Europe. Vol. 1. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Suisse. 397 p.
- 5. MIQUET, A. (1994).- Nidification du petit gravelot Charadrius dubius à 1700 m d'altitude. Alauda 62(2): 116.
- 6. SANTOUL, F. (2003).- The waterbirds of gravel pits in the Garonne river floodplain. Carrying capacity and management plan of Saint-Caprais and Lavernose-Lacasse gravel pits. *Bulletin de la Société Zoologique de France* 127(4): 371-374.